

2023-6466  
2024-06-26

SANI-MARC INC.

INDUSTRIAL CAL HYPO 70

GRANULES DE CHLORATION

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT  
DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES dans l'eau des piscines

PRINCIP ACTIF:

Chlore disponible, présent sous forme d'hypochlorite de calcium.....70%

NO. D'HOMOLOGATION 33214  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER

Les pictogrammes pour (i) DANGER CORROSIF et (ii)

Attention – Poison.

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

POISON

Contenu net : Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES  
D'Y AVOIR ACCÈS

Sani-Marc Inc., 42, rue de l'Artisan  
Victoriaville, (Québec) G6P 7E3  
tel. : (819) 758-1541

2023-6466

2024-06-26

### **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide qui est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

### **MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** « L'ingestion peut causer la mort **CORROSIF** pour les yeux.

**ÉVITER** tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées. Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé. Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec.

### **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant

### **PREMIERS SOINS**

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.